



Le mercredi 5 juillet 2023

Commune de Florennes
Province de Namur

OBJET : Convocation du Conseil communal.

En application de l'art. L1122-13 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et du Décret du 8 décembre 2005 (M.B. du 2 janvier 2006, modifiant ledit Code), vous êtes invité(e) à participer à la séance du Conseil Communal, qui se tiendra

le jeudi 13 juillet 2023

à 19H30

Place de l'Hôtel de Ville, 1.

ORDRE DU JOUR

1. Aménagement du territoire - Schéma de développement du Territoire, SDT - Information
2. Florennes - Aménagement du Parc des Ducs / Projet
3. Florennes - Aménagement du Parc des Ducs / Eclairage public
4. Mobilité - Programme PIWACY - Liaison Florennes - Hanzinelle
5. Patrimoine - Florennes - Projet de RAVeL - Clôture de l'enquête publique
6. Florennes - Règlement complémentaire de circulation routière - Emplacement pour personnes handicapées, Rue de Mettet (RN 98) - Décision
7. Service de Cohésion Sociale - avenant à la convention ATL 2023
8. Modification du règlement de travail et des statuts administratif et pécuniaire du personnel du CPAS - Approbation
9. Enseignement - Prise en charge par le budget communal, d'un traitement d'enseignant(e) maternel(le) contractuel(le) ordinaire - A raison de 13/26 périodes/semaine au total, pour les écoles communales de Florennes 1 et Florennes 2 - A partir du 28 août 2023 jusqu'au 30 septembre 2023 inclus - Décision - Ratification
10. Enseignement - Prise en charge par le budget communal, d'un traitement d'enseignant(e) primaire contractuel(le) ordinaire - A raison de 1/24 période/semaine au total, pour les écoles communales de Florennes 1 et Florennes 2 - A partir du 28 août 2023 jusqu'au 30 septembre 2023 inclus - Décision - Ratification
11. Décisions de la séance du 22 juin 2023 - Approbation - Décision

HUIS CLOS


12. Enseignement - Aide spécifique à la direction de l'école communale de Florennes 1 - Engagement d'une auxiliaire administrative contractuelle - A raison de 6/38 heures/semaine - A partir du 28 août 2023 jusqu'au 05 juillet 2024 inclus - Décision - Ratification

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL – ORDRE DU JOUR

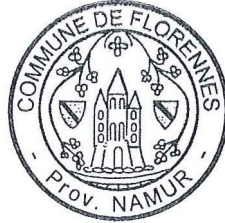
13. Enseignement - Prolongation du congé pour prestations réduites, à des fins thérapeutiques, d'une institutrice primaire définitive - A raison d'un mi-temps (12/24 périodes/semaine) - A partir du 28 août 2023 jusqu'au 29 février 2024 inclus - Décision

14. Enseignement - Désignation de 2 enseignant.e.s primaires définitif.ve.s à titre temporaire en qualité de délégué.e.s - Missions collectives de services à l'école et aux élèves (SEE) - Année scolaire 2023/2024

Le Directeur Général,
Mathieu BOLLE



Par le Collège,



Le Bourgmestre,
Stéphane LASSEAUX

